

Coopération régionale

Le partenariat de longue date Maurice-Australie mis en avant



Page 3



Le secteur des services financiers et de l'assurance est crucial pour Maurice Vision 2050, déclare la ministre Jeetun

Page 3



Page 3

Mme Thérèse Claire Rose rejoint le club centenaire

Accords de parrainage signés dans le cadre du Prix national du sport 2025



Page 4

Le Jardin endémique de la Vallée d'Osterlog rouvre ses portes pour marquer la Journée mondiale des zones humides

Page 4

Manchester City 3 Newcastle 1

FOOTBALL

Coupe de France



Page 8

Une finale électrique Arsenal - Manchester City le 22 mars prochain



Page 8

L'OGC Nice renverse Montpellier (3-2) et verra les quarts de finale

Côte d'Azur

Un mois de pluie tombe en trois heures



Un épisode de pluie intense a frappé le secteur d'Antibes – Golfe-Juan (Alpes-Maritimes) ce mardi 3 février. Près de 86 litres par m2 de pluie sont tombés dans la soirée, l'équivalent d'un mois de pluie en l'espace de seulement quatre heures. L'épisode orageux a provoqué des inondations partielles et d'importants ruissellements.

Stupeur dans les rues d'Antibes (Alpes-Maritimes) ce mardi 3 février. Dans la soirée, la zone a été le théâtre d'un orage diluvien, provoquant des inondations et d'importants ruissellements dans le centre urbain. "Jusqu'à 86 litres par m2 de pluie sont tombés en 6 heures à Antibes ce mardi soir : l'orage qui a stationné dans le secteur de Golfe-Juan a produit l'équivalent d'un mois de pluie en quelques heures seulement, commente le site spécialisé Keraunos, sur le réseau social X. C'est la 2e journée de janvier la plus pluvieuse depuis 1964 pour cette commune".

C'est un air doux et humide, provenant de la Méditerranée, qui a provoqué cet orage stationnaire. Cette confrontation avec des masses d'air plus froides a bloqué le système sur place, entraînant d'importants cumuls de pluie. L'épisode pluvieux a commencé sur les coups de 19 heures : en une heure, 40 litres d'eau par mètre carré ont été relevés. Ce sont 86 litres par m2 de pluie qui sont tombés dans le secteur, en soirée. Plusieurs radars météo indiquent que par endroits, certaines zones ont connu des cumuls allant jusqu'à 130 litres par mètre carré. De quoi surprendre bon nombre de riverains et d'automobilistes.

"Il y avait de l'eau jusqu'aux genoux, raconte Charles, un passant, auprès de nos confrères de BFMTV. Les voitures risquent de se noyer, il y avait trop d'eau, la preuve ! Ils ont prévu de l'eau, mais pas à ce point-là". Dans le secteur, la Route Nationale 7 et la route reliant Isola à Saint-Étienne-de-Tinée ont été partiellement inondées. Une automobiliste s'est retrouvée piégée dans son véhicule, incapable de démarrer. À la pluie, est également venue s'ajouter la grêle : l'épisode a duré "1h20 non-stop", raconte Christophe, habitant à Golfe-Juan. "Une grêle qui dure aussi longtemps, c'est la première fois que je vois ça". L'épisode grêleux a finalement laissé place à une épaisse couche de glace par endroits.

Ce mercredi 4 février, le département des Alpes-Maritimes reste en vigilance jaune en raison des risques d'orages. "Des épisodes orageux parfois soutenus vont continuer à concerner le littoral PACA", indique l'organisme météorologique.

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Védi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibereesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Australie

Un adolescent de 13 ans nage pendant quatre heures pour chercher de l'aide afin de sauver ses parents

Un adolescent de 13 ans a nagé près de quatre kilomètres jusqu'à la côte pour alerter les secours, après que sa mère et ses frère et sœur ont été emportés au large de Quindalup, dans le sud ouest de l'Australie. Malgré la nuit tombante et une mer difficile, le jeune garçon a réussi à gagner la terre ferme, permettant le sauvetage de sa famille.

Un adolescent de 13 ans a nagé quatre kilomètres en mer jusqu'à la côte pour alerter les secours, pendant que sa mère et ses frère et sœur dérivait au large de l'Australie, a rapporté lundi 2 février la police.

Dans un communiqué, la police d'Australie-Occidentale explique avoir été alertée vendredi soir concernant un groupe de trois personnes, une femme et deux enfants, emportés au large de Quindalup (sud-ouest) lors d'une sortie paddle et kayak.

« Un garçon de 13 ans, qui est un membre de la famille et était avec le groupe, a alerté les autorités après avoir décidé de retourner sur le rivage malgré une luminosité déclinante et des conditions difficiles. Il a ramé sur une courte distance avant que son kayak ne prenne l'eau, puis a nagé approximativement quatre kilomètres avant d'atteindre la terre ferme », a détaillé la même source.

Pendant deux heures sans gilet de sauvetage

« Il se souvient d'avoir nagé les deux premières heures avec un gilet de sauvetage », a retracé auprès du média public ABC Paul Bresland, sauveteur en mer. « Et ce brave gars s'est dit qu'il n'allait pas y arriver avec le gilet de sauvetage, donc il l'a abandonné et a nagé les deux heures suivantes sans », a-t-il poursuivi.

Son frère de 12 ans, sa sœur de 8 ans et sa mère de 47



ans ont été localisés aux alentours de 20H30 (09H30 GMT), accrochés à une planche de paddle, puis secourus par un bateau de sauveteurs en mer, détaille la police.

« Les actes du garçon de 13 ans sont exceptionnels, sa détermination et son courage ont sauvé la vie de sa mère et de ses frère et sœur », a salué dans le communiqué James Bradley, un responsable de la police. « J'ai pensé, mon pote, c'est incroyable », a déclaré Paul Bresland, qualifiant l'exploit de l'adolescent de « surhumain »

Mode/France

Des enseignes dans la tourmente avec une baisse de 30%

À première vue, le secteur français de l'habillement semble avoir évité le décrochage en 2025. Selon le bilan annuel présenté par l'Alliance du Commerce, l'activité des enseignes de mode affiche une quasi-stagnation, avec une évolution limitée à -0,2 % par rapport à 2024. Un chiffre qui pourrait suggérer une forme de résistance dans un contexte économique tendu, mais qui masque en réalité des fragilités structurelles profondes et des situations très contrastées selon les marques et les territoires.

Les données reposent sur un panel de 80 enseignes représentant plus de 10 000 magasins, analysé avec le cabinet Retail Int. Dans le détail, les ventes réalisées en magasin reculent légèrement de 0,3 %, tandis que le commerce en ligne affiche une progression marginale de 0,1 %. Pour l'Alliance du Commerce, qui fédère environ 16 000 points de vente dans l'habillement et la chaussure, ce maintien global constitue un signe de résilience après les chocs successifs des dernières années, notamment la crise sanitaire et ses conséquences durables sur les habitudes de consommation. Depuis 2022, le chiffre d'affaires en magasin aurait même progressé cumulativement de 1,3 %.

Cette lecture optimiste est toutefois tempérée par l'évolution des comportements d'achat. La fréquentation des boutiques continue de s'éroder, tandis que le panier moyen diminue. Les professionnels observent des consommateurs plus prudents, arbitrant davantage leurs dépenses et recherchant en permanence le meilleur rapport qualité-prix. Cette rationalisation des achats reflète un pouvoir d'achat sous tension et une confiance encore fragile, malgré le ralentissement de l'inflation observé récemment.

Des tensions fortes derrière la stabilité apparente

Derrière cette stabilité de façade, l'Alliance du Commerce alerte sur des disparités marquées entre enseignes. Certaines parviennent à s'adapter, quand d'autres sont confrontées à des difficultés majeures, allant jusqu'aux redressements judiciaires ou aux liquidations. Sans citer de noms, l'organisation professionnelle souligne que le milieu de gamme reste particulièrement exposé, pris en étau entre un segment premium plus résistant et une offre low-cost ou ultra fast-fashion en forte expansion.

Cette situation alimente un appel à la vigilance adressé aux pouvoirs publics. Le secteur de la mode représente près de 200 000 emplois en France, et toute instabilité réglementaire ou fiscale est perçue comme un facteur de risque supplémentaire. L'Alliance du Commerce insiste sur la nécessité de préserver un environnement économique et social stable, condition jugée indispensable pour maintenir l'activité et l'emploi sur le territoire.

La concurrence internationale constitue un autre point de crispation majeur

Les plateformes d'ultra fast-fashion, à l'image de Shein ou Temu, sont accusées de pratiques déloyales, tant sur le plan réglementaire que social ou environnemental. Selon les professionnels, ces acteurs bénéficieraient de failles dans les dispositifs douaniers et fiscaux, leur permettant de proposer des prix défiant toute concurrence. En 2024, près de 800 millions de colis de faible valeur ont été livrés en France, un volume jugé préoccupant pour la souveraineté économique et la sécurité des consommateurs. Si l'Alliance salue les premières mesures gouvernementales visant à taxer ces flux, elle appelle à aller plus loin, évoquant la possibilité de sanctions renforcées allant jusqu'au déréférencement de certaines plateformes.

La gestion de la fin de vie des produits textiles constitue également un sujet sensible. Depuis 2019, les écocontributions acquittées par les entreprises ont été multipliées par trois, pesant davantage sur les coûts d'exploitation. À cela s'ajoute la dégradation persistante de nombreux centres-villes. Selon l'institut Codata, la vacance commerciale devrait dépasser 11 % en 2025, et certains magasins implantés dans les grandes agglomérations auraient perdu jusqu'à 15 % de chiffre d'affaires sur l'année.

Pour l'Alliance du Commerce, le secteur n'est pas condamné mais évolue sur une ligne de crête. L'adaptation et la transformation sont en cours, mais l'équilibre reste fragile. Sans règles équitables face à la concurrence internationale et sans politiques publiques construites en lien avec les acteurs de terrain, la stabilité observée en 2025 pourrait rapidement céder sous le poids de tensions structurelles toujours plus fortes.

Coopération régionale

Le partenariat de longue date Maurice-Australie mis en avant

Dans le cadre de la Journée de l'Australie, célébrée chaque année le 26 janvier, une réception a été organisée par le Haut-Commissariat australien le 28 janvier à l'InterContinental Resort de Balaclava.

Le président de la République de Maurice, M. Dharam Gokhool, le vice-Premier ministre, M. Paul Raymond Bérenger, le ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, M. Dhananjay Ramful, et d'autres personnalités étaient présents à cette occasion.

Dans son allocution, la Haut-Commissaire de l'Australie auprès de la République de Maurice, Mme Kate Chamley, a souligné que la Journée était l'occasion de mettre en valeur la coopération bilatérale et régionale de l'Australie, en mettant en évidence les priorités communes dans des domaines tels que l'économie bleue, l'action pour le climat, l'éducation et le commerce. Selon elle, l'initiative réaffirme également la force et la profondeur de la relation Maurice-Australie, ainsi que le partenariat de longue date entre les deux pays dans des secteurs clés.

« Maurice et l'Australie contribuent conjointement à l'avancement d'une région de l'océan Indien plus prospère, plus résiliente et plus sûre », a-t-elle déclaré, tout en réaffirmant le rôle de l'Australie en tant que partenaire clé de Maurice et des pays de la région.



La Haut-Commissaire a en outre exprimé sa gratitude aux partenaires et aux parties prenantes pour leur précieux soutien. Elle a réaffirmé que des liens solides entre les peuples demeuraient le fondement de la relation durable entre les deux pays.

Relations bilatérales Maurice-Australie
L'Australie et Maurice ont officiellement établi des rela-

tions diplomatiques le 25 septembre 1970. L'Australie abrite la deuxième plus grande diaspora mauricienne au monde.

Les liens commerciaux formels entre les deux pays ont été établis en 1803 et Maurice est aujourd'hui l'un des 10 principaux partenaires commerciaux de l'Australie en Afrique, et le 6e partenaire commercial de l'Australie en Afrique subsaharienne.

Mme Thérèse Claire Rose rejoint le club centenaire



Madame Thérèse Claire Rose, de son nom de jeune fille Coret et née le 29 janvier 1926, a fêté ses 100 ans la semaine dernière lors d'une cérémonie organisée par le ministère de l'Intégration Sociale, de la Sécurité Sociale et de la Solidarité Nationale à Pointe aux Sables.

Étaient présents la ministre de l'Egalité des Genres et de la protection de la famille, Mme Marie Arianne Navarre-Marie, le ministre délégué du ministère de l'Agro-industrie, de l'économie bleue et de la pêche, M. Gilles Fabrice David, et le ministre délégué du ministère de l'Intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale, M. Kuvalayan Kugan Parapen.

Pour honorer la centenaire, le ministère de l'Intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale a remis à Mme Rose un bouquet de fleurs, une médaille du centenaire, un certificat, une chaise de bureau et un chèque de 26 203 roupies. Elle a également reçu un chèque de 10 000 roupies du Fonds national de solidarité et des cadeaux du Conseil des personnes âgées. De plus, elle est bénéficiaire d'un service téléphonique spécial.

Mme Rose a étudié jusqu'à la forme 6. Elle s'est mariée à M. Louis Eugene Rose à l'âge de 50 ans. Le couple n'a pas eu d'enfant.

Le nouveau centenaire est non végétarien. Elle aime écouter la radio et regarder la télévision. Mme Rose attribue sa longévité à sa foi inébranlable en Dieu et à son mode de vie sain.

Le secteur des services financiers et de l'assurance est crucial pour Maurice Vision 2050, déclare la ministre Jeetun

L'importance du secteur des services financiers et des assurances dans le cadre des consultations en cours sur Vision 2050 a été soulignée par la ministre des Services Financiers et de la planification économique, la Dre Jyoti Jeetun, lors du lancement officiel de SanlamAllianz Mauritius à la Résidence Maurice à Belle Mare.

La ministre a rappelé que l'industrie reste un pilier essentiel de l'économie tout en soutenant l'innovation, la création d'emplois et la transition de Maurice vers un paysage des services financiers plus sophistiqué et plus résilient.

L'événement a célébré la création de SanlamAllianz Mauritius en tant que nouvelle entité d'assurance et de réassurance. La cérémonie s'est déroulée en présence de la haute direction de SanlamAllianz, ainsi que d'autres personnalités.

Dans son allocution, la ministre Jeetun a souligné que la création de SanlamAllianz Mauritius était pleinement conforme à la vision du gouvernement de positionner le Centre financier international de Maurice comme une destination de choix et un canal clé pour les flux de capitaux entre l'Afrique et l'Asie. Elle a décrit la fusion comme une étape importante avec le potentiel de remodeler l'écosystème de l'assurance et de la réassurance en combinant la force financière, l'expertise, le savoir-faire technologique et la portée mondiale de Sanlam d'Afrique du Sud et Allianz d'Allemagne.

La Dre Jeetun a souligné que la fusion devrait générer des retombées positives pour le secteur de l'assurance grâce au développement de produits d'assurance plus diversifiés, à une concurrence accrue et à une capacité accrue de souscription et de réassurance à terre.



Accords de parrainage signés dans le cadre du Prix national du sport 2025

Dans le cadre du National Sports Award (NSA) 2025, qui se tiendra le 6 février 2026 au Complexe Sportif National de la Côte d'Or, des accords de parrainage ont été signés lors d'une cérémonie officielle qui s'est tenue au siège du ministère de la Jeunesse et des Sports à Port Louis.

Au total, 18 partenaires ont collaboré avec le ministère de la Jeunesse et des Sports pour refléter la forte reconnaissance de l'excellence sportive dans le pays. Le parrainage de la NSA 2025 va du platine, d'un montant de 500000 roupies, à l'argent (300 000 roupies), y compris des contributions supplémentaires en espèces et des dons en nature.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Darmarajen Nagalingum ; la ministre adjointe de la Jeunesse et des Sports, Mme Karen Foo Kune-Bacha ; le Président du Club Maurice, M. Giandev Motea ; ainsi que d'autres responsables et parties prenantes de la communauté sportive étaient présents à l'occasion.

Le ministre Nagalingum a remercié tous les commanditaires pour leur contribution à la NSA 2025, soulignant que le Prix, organisé après deux ans, reconnaît les réalisations exceptionnelles des athlètes, des entraîneurs et des équipes mauriciens dans un large éventail de disciplines.

Il a également réitéré l'engagement continu du ministère à promouvoir l'engagement des jeunes dans le sport, et a rappelé que plusieurs initiatives ont récemment été réintroduites, à savoir la tenue des Jeux intercollégiaux. M. Nagalingum s'est dit confiant que la cérémonie de remise des prix sera un succès et a évoqué le projet de loi sur le sport, qui devrait consolider davantage le développement du sport dans le pays.

La ministre adjointe Foo Kune-Bacha a saisi l'occasion pour exprimer sa reconnaissance aux partenaires commanditaires pour leur soutien continu aux athlètes mauriciens. Au total, 15 catégories de prix seront



présentées, à savoir : Sportive de l'année ; Sportive de l'année ; Sportive de l'année – Handisport ; Sportive de l'année – Handisport ; Performance la plus exceptionnelle de l'année (une catégorie nouvellement introduite) ; Sportive junior de l'année ; Sportive junior de l'année ; Sportive la plus prometteuse de l'année ; Sportive la plus prometteuse de l'année ;

Entraîneur de l'année (sports individuels) ; Entraîneur de l'année (sports d'équipe) ; Équipe de l'année (sports individuels) ; Équipe de l'année (sports d'équipe) ; Photographe sportif de l'année (une catégorie de retour) ; et le Prix pour l'ensemble des réalisations, qui reconnaît les contributions exceptionnelles et de longue date au sport mauricien.

Le Jardin endémique de la Vallée d'Osterlog rouvre ses portes pour marquer la Journée mondiale des zones humides

Le jardin endémique de la Vallée d'Osterlog, situé au Val, a été officiellement rouvert dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides 2026.

Le ministre de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'économie bleue et de la pêche, le Dr Arvin Boolell ; le ministre délégué à l'Agro-industrie, à la sécurité alimentaire, à l'économie bleue et à la pêche, M. Fabrice David ; et la ministre déléguée à la santé et au bien-être, Mme Anishta Babooram ; étaient présents à cette occasion.

D'autres activités organisées pour marquer les célébrations jumelles comprennent le lancement d'une affiche en ligne à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides ainsi qu'une brochure sur le jardin endémique ; l'inauguration d'un photomaton mis en place par des étudiants de l'Académie du design et de l'innovation, qui ont reçu des certificats à cette occasion. Cette cérémonie a été suivie d'une plantation symbolique de plantes endémiques par les dignitaires présents.

Dans son allocution liminaire, le Dr Boolell a déclaré que la réouverture du Jardin reflète l'engagement du gouvernement à gérer, protéger et conserver correctement la flore et la faune endémiques. Niché entre le mont Lagrave et le mont Laselle, le site abrite des espèces endémiques uniques et constitue un sanctuaire naturel qui doit être préservé. Il a décrit le jardin endémique comme un joyau précieux de la riche biodiversité de Maurice, un atout appartenant à la communauté.

Se référant au thème de la Journée mondiale des zones humides de cette année, « Les zones humides et les savoirs traditionnels : Célébrer le patrimoine culturel », la ministre a rappelé que les écosystèmes de Maurice ne sont pas seulement des réservoirs d'une biodiversité sans précédent, mais aussi des paysages culturels vivants pour la Nation.



Le ministre Boolell a en outre souligné la nécessité de valoriser les zones humides pour leur rôle vital en tant que puits de carbone, en tant que berceaux de la diversité biologique, et pour leurs avantages en matière de bien-être pour les personnes. Les principales mesures prises pour préserver davantage la biodiversité du pays comprennent l'élaboration du projet de loi sur les zones humides et les droits de propriété intellectuelle, a-t-il déclaré. Pour sa part, le ministre délégué Fabrice David a décrit le jardin endémique comme un joyau de biodiversité exceptionnelle, unique à la fois au niveau régional et mondial. Sa réouverture, a-t-il dit, marque un nouveau chapitre dans la conservation et la réhabilitation du site, tout en offrant au public la possibilité de redécouvrir ce patrimoine naturel. Il a ajouté que cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour renforcer la protection de l'environnement et préserver l'identité naturelle de la nation.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 07th day of May, 2026 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of the hereunder described properties viz: **DESCRIPTION OF PROPERTY:-** Deux portions de terrains vagues et contiguës, situées au quartier de Port-Louis lieudit Roche Bois, Route Cimetiére: **La première:-** de la contenance de **CINQ PERCHES soit DEUX CENT ONZE METRES CARRES ET QUATRE CENTIEMES DE METRE CARREE (211.04m²)** et bornée d'après le titre de propriété ci-après relaté que d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur K. Gooljar, ancien arpenteur juré, en date du 30/11/1977, enregistré au Registre A406/3770, comme suit:- Vers le Nord par la seconde portion sur cinquante pieds. Vers l'Est, par la propriété de Madame Zubaida Noormohamed OOSMAN sur cinquante sept pieds six pouces. Vers le Sud, par la Route Cimetiére sur soixante six pieds; et Vers l'Ouest, par la seconde portion sur vingt neuf pieds six pouces. Les mesures employée est le pied anglais. **La seconde:-**, de la contenance **DE TROIS CENT SOIXANTE DIX NEUF METRES CARRES ET QUATRE VINGT HUIT CENTIEMES DE METRE CARREE (379.88m²)** soit **NEUF PERCHES (9Ps)** et bornée d'après le titre de propriété ci-après relaté que d'après un rapport de description avec plan figuratif y joint dressé par monsieur Dharamraz APPADOO, arpenteur Géomètre, le 13/09/1988 enregistré au Registre L.S. 26/1477, comme suit:- Du premier côté, par un drain et un trottoir longeant une Route Publique connu sous le nom de 'Mer Rouge Link Road' sur quinze mètres quarante deux centimètres (15.42m); Du deuxième côté, par les ayants droit de Madame Zubaida Noormohamed Oosman sur dix neuf mètres quatre vingt dix neuf centimètres (19.99m); Du troisième côté, partie par Mr Erranah DHALIAH sur une ligne brisée en deux tronçons mesurant quinze mètres vingt trois centimètres (15.23m) et huit mètres quatre vingt dix sept centimètres (8.97m) et partie par une bande de terre longeant la Rue Cimetiére sur deux mètres soixante quatorze centimètres (2.74m); et du quatrième cote, par Monsieur Chiang Fu Hwa sur trente quatre mètres onze centimètres (34.11m). Les mesures sont en mètres. **Observation est ici faite que les deux susdites portions de terrains sont contiguës et ne forment qu'une seule et même portion qui a été depuis arpentée par Mons. Zahur Ahmad Khuram BEEGUN, arpenteur juré et a été trouvée par lui être de la contenance de CINQ CENT SOIXANTE DIX NEUF METRES CARRES ET TRENTE CINQ CENTIEME DE METRE CARREE (579.35m² - PIN 1115290121)** suivant son rapport de description avec plan figuratif y joint le 10/12/2020, enregistré au Registre L.S. 99/99089688 et est compris dans les abornements suivant, savoir: Au Nord, par les réserves (d'une largeur non-uniforme) et un drain de quatre vingt centimètres (0.80m) de large longeant le 'Mer Rouge Link Road', sur seize mètres et cinquante cinq centimètres (16.55m). A l'Est, partie par les terres de l'état et partie par le terrain appartenant à 'signature cars Ltd', sur deux lignes mesurant respectivement dix huit mètres et dix neuf centimètres (18.19m) et seize mètres et trente centimètres (16.30m); Au sud, par les réserves existantes (d'une largeur non-uniforme) et un drain de soixante centimètres (0.60m) de large longeant la Route cimetiére sur vingt deux mètres et quatre vingt six centimètres (22.86m); et A l'Ouest, par le terrain appartenant a Monsieur et Madame Miow Kin wan Kwan Wah sur trente trois mètres et soixante dix centimètres (33.70m). Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou en faire partie sans aucune exception ni réserve. The whole morefully transcribed in TV202201/000344. The two above-described portions of land which are contiguous are waste. **The said sale is prosecuted at the request of the Mr. Erranah DHALIA, also called Erranah DHALLIAH, against A PARKINSON CONTRACTING LTD, represented by its Director, Mr. Velleyen Steevessen, service to be effected at its Registered office situate at 217, Boundary Road, Rose Hill.**

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.
Me. A. RAJAH, SA
Of 56, Sir William Newton Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Dans Le Var/France

Un élève de 14 ans assomme quatre coups de couteau à sa professeure

Une professeure, âgée de 60 ans, a été poignardée ce mardi par un élève de 14 ans en troisième au collège La Guicharde de Sanary-sur-Mer (Var). L'enseignante, toujours hospitalisée mardi soir à l'hôpital militaire de Toulon, "dans un état stable", a précisé le ministre de l'Éducation nationale.

Une agression a eu lieu ce mardi après-midi, peu après 14h, au collège La Guicharde de Sanary-sur-Mer. Une enseignante a été poignardée par un élève, en pleine salle de classe.

Cette professeure d'arts plastiques est âgée d'une soixantaine d'années. Selon les informations de ICI Provence, un

élève de 14 ans a porté trois ou quatre coups de couteau à cette enseignante, qui est notamment blessée à l'abdomen.

La professeure poignardée à l'abdomen était toujours hospitalisée mardi soir à l'hôpital militaire de Toulon, "dans un état stable", a précisé Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale.

L'adolescent placé en garde à vue

La professeure a été transportée à l'hôpital. L'adolescent, scolarisé en classe de 3e, a été interpellé sur place. Il a été placé en garde à vue pour "tentative d'assassinat" et a commencé à être entendu par les enquêteurs lors de sa garde à vue mardi soir, confie une source proche du dossier à franceinfo. Selon les premiers éléments de l'enquête, le collégien avait l'intention de s'en prendre à son enseignante, sur fond de ressentiment.

Selon les informations de franceinfo, cela faisait plusieurs jours que le suspect venait avec un couteau dans l'établissement et avait confié à des camarades son envie de s'en prendre à cette enseignante, nourrissant ainsi la piste d'un acte prémédité. À ce stade, aucune connotation religieuse ou politique n'est retenue pour expliquer son geste.

"On sait seulement qu'il y avait eu des tensions avec cette professeure ces derniers temps et qu'il lui en voulait, a priori, d'avoir fait des rapports à son encontre", a affirmé le procureur de la République de Toulon lors d'un point presse dans l'après-midi au collège de la Guicharde, à Sanary-sur-Mer.

L'élève de troisième n'était pas connu au pénal et "avait des problématiques familiales*", a aussi indiqué Raphaël Balland. Toujours d'après une source proche de l'enquête, peu après avoir été maîtrisé par un membre du personnel, l'adolescent de 14 ans a dit regretter son geste. Au moment de son interpellation, le garçon tremblait, en larmes.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 05th day of March 2026 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situate at Supreme Court of Mauritius, Supreme Court Building, cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Levy of:- **Une portion de terrain située au quartier du Grand Port lieudit New Grove, de la contenance de vingt cinq perches (0A25PS), mais après mesurage a été trouvé d'une contenance réelle de mille trois cent mètres carrés et quatre vingt quatorze centièmes de mètre carré (1300.94m²)** et bornée d'après un rapport de description avec plan figuratif y joint, dressé par Mons. Mallick Ramlackhan, arpenteur juré en date du 22/01/2003 enregistré au Reg. LS 48 No. 908, comme suit: Du premier côté, par la Route Publique de New Grove, une réserve de soixante centimètres de large entre sur treize mètres et trente centimètres (13.30m); Du deuxième côté, partie par un terrain appartenant à Monsieur Rengasamy Kistnasawmy et partie par un terrain appartenant à Madame Veuve S. Verloppe et autres sur deux lignes mesurant trente trois mètres et cinquante centimètres (33.50m) et soixante neuf mètres et cinquante et un centimètres (69.51m) respectivement; Du troisième côté, par un terrain appartenant à Notre Dame de Refuge sur neuf mètres et soixante quatorze centimètres (9.74m); Du quatrième et dernier côté, par un terrain appartenant à Monsieur Coomotoosamy ou ayants droits sur deux lignes mesurant soixante six mètres et cinquante huit centimètres (66.58m) et trente neuf mètres (39.00m) respectivement. "Ensemble" two storeyed concrete buildings provided with water and electricity supplies et généralement de tout ce qui peut en dépendre et en faire partie, sans aucune exception ni réserve. The property bears PIN No. 1512050251 and is morefully described in title deed duly transcribed in TV 6842 No.6 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of SBM Bank (Mauritius) Ltd against R. K. Motors Ltd, a Company, having its registered office situate at c/o Anil Ramkhalawon, Branch Road, New Grove.** All parties claiming a right to take inscription of legal Mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis this 04th day of February 2026.
Me. B. SEWRAJ SA
Of 1st floor, River Court, St Denis Street, Port-Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 05th day of March, 2026 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court House, c/r Desroches & Edith Cavell Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY prosecuted at the request of ABC BANKING CORPORATION LTD against Mrs Liinaa Kareena NEISIUS (born BEEKUN), the divorced wife of Mark Craig NEISIUS**, of the following immoveable properties viz:- **PROPERTY 1:-** "Une portion de terrain située au quartier de Flacq lieu dit Beau Champ, etant le lot i1 du lotissement denommée "ANAHITA WORLD CLASS SANCTUARY" de la contenance de **MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX METRES CARRES (1,870m2)** portant le 'Parcel Identification Number' (PIN) 1409030115 (PCR15070/2023) bornée d'après un rapport d'arpentage, avec plan figuratif de Mons. Mohammad Fadil KODARUTH, arpenteur jure, en date du 13/05/2024, enregistre au Reg: LS99/99120841, comme suit:- Au Nord, par le lot i2, sur cinquante cinq metres et trente six centimetres (55.36m); A l'Est, par le surplus de terrain appartenant a la compagnie 'Anahita Estates Limited', sur trente et un metres et quatre centimetres (31.04m); Au Sud, par le surplus de terrain appartenant a la compagnie 'Anahita Estates Limited', sur quarante deux metres et quarante deux centimetres (42.42m); A l'Ouest, par un segment des reserves d'une largeur variant entre 4.00m et 8.50m formant partie du surplus de terrain appartenant a la compagnie 'Anahita Estates Limited', sur lequel la dite portion de terrain ci decrite aura un droit de passage pour acceder a un chemin commun de cinq metres et cinquante centimetres (5.50m) de large, sur une ligne brisée en trois parties mesurant douze metres et quinze centimetres (12.15m), quatorze metres et quarante huit centimetres (14.48m) et dix huit metres et vingt centimetres (18.20m) respectivement. The said portion of land is waste. The whole morefully described in an authentic deed transcribed in **TV202407/000787. PROPERTY 2:-** "Une portion de terrain située au quartier de La Riviere du Rempart lieu dit "Saint Antoine" sis a Goodlands, d'une contenance superficielle de **SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE METRES CARRES (6,272m2), etant le lot No 319** du plan de morcellement d'un plus grand terrain don't elle est distraite, portant le 'Parcel Identification Number' (PIN) 1304490004, ainsi que le constate un certificat delivre par la "Ministry of Housing and Land Use Planning" en date du 27/04/2021 et portant le (PCR 3990/202), et est borne d'après un process verbal d'arpentage contenant description avec plan figurative, dresse par Mons. Krishna DWARKA, arpenteur jure, le 07/02/2003, enregistre au Reg: LS 48/1240, comme suit:- Au Nord Est, par un chemin commun, sur une longueur developpee mesurant trente trois metres et quatre vingt huit centimetres (33.88m); Au Sud Est, par un autre chemin commun, sur une longueur developpee mesurant cent quatre vingt sept metres et soixante six centimetres (187.66m); Au Sud Ouest, par le lot 318, sur trente sept metres et quinze centimetres (37.15m); Au Nord Ouest, par le chemin public conduisant a Madame Azor sur une longueur developpee mesurant sur cent soixante douze metres et quarante centimetres (172.40m); The said portion of land is waste. The whole morefully described in an authentic deed transcribed in **TV202404/002227.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their rights before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.
Me. J. C. OHSAN BELLEPEAU
Of Suite 614, 6th Floor, St James Court, St Denis Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION
NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

Take notice that I, **SUHOOTOORAH Beebee Jameela Banu** will apply to the District Council of Flacq for a Building and Land Use Permit for a proposed construction of a building ground and first floor – part of Ground Floor to be used as Dealer in Readymade Goods/residential & first floor for residential use at Royal Road, Mare D'Australia.
Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above named Council within 15 days as from the date of this publication.
Dated this 03/02/2026.

Commerce

Les Etats-Unis et l'Inde arrivent à un accord

Un réel soulagement, mais le champagne attendra encore un peu... Les exportateurs indiens ont salué mardi l'accord commercial conclu entre leur pays et les Etats-Unis après de longs mois de tractations difficiles, mais les analystes exhortent à la prudence avant de crier victoire. Fidèles à ses habitudes, Donald Trump a annoncé lundi ce "deal" avec emphase et une volée de chiffres spectaculaires.

Baisse des taxes de 25 à 18% sur les produits indiens entrant aux Etats-Unis, réduction à "zéro" des droits de douane imposés par l'Inde, qui s'est engagée à acheter pour "plus de 500 milliards de dollars" de produits américains... En outre, le locataire de la Maison Blanche a assuré que New Delhi allait "arrêter d'acheter du pétrole russe" pour se fournir "potentiellement" au Venezuela, dont Washington a pris le contrôle du commerce de brut après avoir capturé le président Nicolas Maduro.

S'il a aussitôt remercié et flatté le président américain, le Premier ministre indien Narendra Modi s'est bien gardé, lui, de confirmer les éléments chiffrés de l'accord. Même sans ces détails, la bourse de Bombay s'est réjouie mardi en ouvrant sa séance sur un bond de près de 5% de son principal indice, tant les tensions commerciales entre les deux pays ont récemment affecté les investissements étrangers en Inde et la santé de la roupie indienne.

"Bonne nouvelle"

Très enthousiaste, la Fédération des organisations exportatrices indiennes (FIEO) s'est félicitée d'une "extrêmement bonne nouvelle" qui devrait déboucher sur "un bond rapide des commandes".

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Family Division)

In the matter of:

Mohamad Nadeem BHEEKUM

of Chattargoon Lane, L'Escalier.

PETITIONER (H)

V/S

Zabin BHEEKUM (born KHALIFA)

RESPONDENT (W)

NOTICE OF TRIAL

In compliance with an order made on the 09/09/2025 by His Lordship, the Honourable, R. SEEBALUCK, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the above matter has now been fixed for MERITS on Wednesday the 27th day of May 2026 at 10.00 hrs, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.

ME. K. BOKHOREE

of Ground Floor, Saint James Court, St Denis Street, Port Louis.

ATTORNEY FOR THE PETITIONER.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 05th day of March, 2026 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court House, c/r Desroches & Edith Cavell Streets, Port Louis, the SALE BY LEVY prosecuted at the request of ABC BANKING CORPORATION LTD against Mrs Liinaa Kareena NEISIUS (born BEEKUN), the divorced wife of Mark Craig NEISIUS, of the following immoveable properties:- Two contiguous immoveable properties of the total extent of THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY FIVE SQUARE METRES (3,435 m2) both situate in the district of La Riviere Du Rempart place called Grand Gaube which will be sold in ONE AND SINGLE LOT, viz:- PROPERTY 1:- "Une portion de terrain situee au quartier de La Riviere du Rempart lieu dit Grand Gaube de la contenance de DEUX MILLE QUATRE CENT CINQ METRES CARRES (2,405m2) portant le 'Parcel Identification Number' (PIN) 1306080075, bornee, comme suit:- Du premier cote, par Michen Eric Cyril Mayer, sur cinquante huit metres et soixante cinq centimetres (58.65m); Du deuxieme cote, partie par M.J. Michel Chateau de Baylon et partie par le surplus du terrain, sur une longueur mesurant quarante deux metres et soixante cinq centimetres (42.65m); Du troisieme cote, partie par le surplus du terrain, sur une longueur mesurant cinquante quatre metres et soixante dix centimetres (54.70m); Et du quatrieme et dernier cote, par Graeme David Grant, sur quarante deux metres et cinquante centimetres (42.50); The whole morefully described in an authentic deed transcribed in TV202311/000236. Avec ensemble une maison en blocs de ciment sous dalles se composant d'une salon/salle a manger, trois chambres a coucher, une cuisine, trois salles de bains avec W.C, une buanderie, un bureau, deux varangues et une piscine y existant, ainsi que les installations pour l'eau, le drainage et la lumiere electrique, et generalement tout ce qui peut en dependre ou en faire partie, sans aucune exception ni reserve ni plus ample designation. PROPERTY 2:- "Une portion de terrain situee au quartier de LA RIVIERE DU REMPART lieu dit Grand Gaube de la contenance de MILLE TRENTE METRES CARRES (1,030m2) portant le 'Parcel Identification Number' (PIN) 1306080070, bornee, comme suit:- Du premier cote, par Societe Canonniers, sur cinquante neuf metres et trente trois centimetres (59.33m); Du deuxieme cote, par Mons. J. J. Paul Chateau de Baylon, sur dix neuf metres et quarante neuf centimetres (19.49m); Du troisieme cote, partie par Mons. J. J Paul Chateau de Baylon, sur six metres et trente centimetres (6.30m), et partie par Mons. Vincent Langlois, sur deux lignes mesurant deux metres quatre vingt quinze centimetres (2.95m) et cinquante quatre metres et soixante dix centimetres (54.70m) respectivement; Et du quatrieme et dernier cote, par Graeme David Grant, sur dix sept metres et quinze centimetres (17.15m). Avec ensemble une maison en blocs de ciment sous dalles se composant d'un salon/salle a manger/salle de television, une cuisine, une buanderie, une chambre a coucher principale avec salle de bain en suite et W.C, une deuxieme chambre a coucher, un couloir, une troisieme a coucher, une deuxieme salle de bains, un W.C et en aménagement extérieur, un carpot et une remise, ainsi que les installations pour l'eau, le drainage et la lumiere electrique, et generalement tout ce qui peut en dependre ou en faire partie, sans aucune exception ni reserve ni plus ample designation. The whole morefully described in an authentic deed transcribed in TV202311/000236. There exists on the two abovedescribed portions of land which ARE CONTIGUOUS, two concrete buildings together with a swimming pool and provided with water and electricity supplies.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their rights before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.

ME. J. C. OHSAN BELLEPEAU

Of Suite 614, 6th Floor, St James Court, St Denis Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Family Division)

In the matter of:

Marie Paule Bellita ONNO (born SIBALY)

Petitioner (W)

V/S

Ghislain Lewis Claudio ONNO

RESPONDENT (H)

NOTICE OF TRIAL

In compliance with an order made on the 22/07/2025, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the above matter has now been fixed for MERITS on Monday the 04th day of May 2026 at 10.00 a.m, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear on the day and hour aforesaid on the floor of the above Court, to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.

ME. M. I. DAUHOO

of Cathedral Square, Lislet Geoffroy St, Port Louis.

Attorney for the Petitioner

IN THE INTERMEDIATE COURT OF MAURITIUS

In the matter of: Cause No 724/25

Harrybansh GOLARAM & Ors

PLAINTIFFS

V/S

Mrs Vijaya Laxmi Chopra

DEFENDANTS

In the presence of:

The Director of Passport & Immigration

CO-DEFENDANT

NOTICE IN DENUNCIATION

TAKE NOTICE, you the abovenamed Defendant, Mrs Vijaya Laxmi Chopra that in virtue of an Order made by the Honourable Magistrate of the Intermediate Court of Mauritius on the 26th January 2026, the above named Plaintiffs have been authorised to effect Substituted Service by way of publication of the Proceipe on the Defendant.

The matter is coming for Substituted Service to be effected upon you, the abovenamed Defendant on the 02nd March 2026 at 9.30 a.m. before the Intermediate Court of Mauritius situate at New Court House, Pope Hennessy Street, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE you the abovenamed Defendant, is hereby requested to appear before the above Honourable Court on the aforesaid day and hour.

WARNING YOU, that should you fail to appear or to be represented on the aforesaid day and hour, the Honourable Court may deliver judgment against you in favour of the Plaintiffs in terms of the Proceipe.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 03rd February 2026

ME. V. ATMAROW

3rd Floor, Pope Hennessy Tower, Pope Hennessy Street, Port Louis,

PLAINTIFFS' ATTORNEY Instructing Miss Roopa Raghunandan of Counsel.

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Family Division)

In the matter of:

Prithvy THOPLAN

of Thoplan Lane, Grannum Road, Vacoas

PETITIONER (H)

v/s

Rui HUANG

RESPONDENT (W)

NOTICE OF TRIAL

In compliance with an order made on the 29/10/2025 by Her Ladyship, the Honourable, Mrs P. D. R. GOORDYAL-CHITTOO, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the above matter has now been fixed for MERITS on Friday the 29th day of May 2026 at 10.00 hrs, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 04th day of February 2026.

ME. K. BOKHOREE

of Ground Floor, Saint James Court, St Denis Street, Port Louis.

ATTORNEY FOR THE PETITIONER.

Ligue 1

Strasbourg 1 PSG 2

Coup de force des Parisiens, qui reprennent la tête de la ligue 1 à 10 contre 11

Longtemps Paris a semblé devoir se contenter d'un match nul dans un match enlevé face à une belle équipe de Strasbourg. L'exclusion d'Achraf Hakimi, qui manquera le Classique face à l'OM, a confirmé l'impression mais ce PSG a de la ressource : un centre de Warren Zaire-Emery a offert le but de la victoire à Nuno Mendes (1-2). Le PSG conserve ses deux points d'avance sur Lens en tête de la Ligue 1.

Les champions d'Europe ont de la ressource et redeviennent leaders du championnat. Le PSG est allé s'imposer à Strasbourg, dimanche, en clôture de la 20e journée de Ligue 1 (1-2) et repasse devant Lens en tête du classement. Les joueurs de Luis Enrique ont pourtant fini à dix après l'expulsion d'Achraf Hakimi (75e). Nuno Mendes a signé le but victorieux (81e) après l'ouverture du score de Senny Mayulu (22e) et l'égalisation de Guéla Doué (27e).

Le coach parisien avait encore fait des choix forts et notamment confiance à Matvey Safonov, Mayulu et Ibrahim Mbaye en laissant Ousmane Dembélé et Désiré Doué sur le banc. Son équipe est entrée fort dans la rencontre et a pressé haut face à des Alsaciens privés notamment de Valentin Barco, suspendu.

Safonov a marqué des points

Paris a secoué son adversaire mais aussi flanché en défense avec un penalty concédé pour une main de Marquinhos. Safonov a cependant pris le relais et plongé du

bon côté face à Joaquin Panichelli (20e). Une parade capitale puisque Mayulu est allé ouvrir le score dans la foulée sur une relance de Mamadou Sarr, capitaine alsacien sur le départ pour Chelsea, contrée par Bradley Barcola (0-1, 22e).

Paris était lancé, Strasbourg lui a vite répondu. Après une belle sortie de balle, le latéral gauche Ben Chilwell est allé centrer et l'arrière droit Guela Doué a égalisé en taclant au point de penalty (1-1, 27e). La rencontre a dès lors encore gagné en intensité entre ces deux équipes qui s'étaient déjà livrées un gros duel au match aller (3-3).

Hakimi expulsé et suspendu contre l'OM

Désiré Doué a remplacé le discret Mbaye après la pause et le PSG s'est de nouveau installé dans le camp adverse. L'entrant a envoyé une frappe enroulée de peu à côté du cadre (56e) puis cette domination des visiteurs est devenue plus stérile face à des locaux parfaitement en place et réactifs sur un rythme toujours aussi soutenu.

Le RCSA a même forcément cru pouvoir faire la différence en se retrouvant en supériorité numérique suite à l'expulsion d'Hakimi pour une semelle sur Joaquin Panichelli (75e). Les hommes de Gary O'Neill ont poussé, ils ont surtout été pris à revers par l'ouverture du mordant entrant Lee Kang-In, le centre de Warren Zaire-Emery et la tête de Nuno Mendes (1-2, 81e).

Le nouvel entraîneur alsacien subit un premier revers et Strasbourg rechute après ses 8 derniers matches sans



défaite toutes compétitions confondues. Le RCSA loupe l'occasion de revenir dans le Top 5 et reste 7e. Le PSG, lui, enchaîne une 6e victoire en championnat et remonte sur le trône avant de recevoir Marseille pour un nouveau choc.

Toulouse 0 Auxerre 0

Toulouse FC et AJ Auxerre se quittent dos à dos, au terme d'un duel sans but



Solide défensivement mais trop imprécis offensivement, Toulouse a été tenu en échec par Auxerre (0-0), ce dimanche 1er février 2026 au Stadium, lors de la 20e journée de Ligue 1.

Les Violettes ont frappé, insisté, poussé... sans jamais marquer. Face à une équipe d'Auxerre bien organisée, et un brin malchanceuse, Toulouse a buté sur un bloc compact et doit se contenter d'un score vierge (0-0) et d'un partage des points au Stadium.

Le Tef contient la domination auxerroise. Toulouse a montré de très belles choses ces derniers temps, en laissant la balle à l'adversaire. Les Violettes cherchent donc à faire de même face à Auxerre, une équipe luttant pour le maintien. Alors, forcément, il faut de bons joueurs défensifs : Guillaume Restes rappelle très vite qu'il n'est pas pour rien dans la bonne forme des siens (8e, 25e, 26e).

Comme d'habitude depuis quelques matches, Toulouse contient les assauts durant toute la première période et ne brille que par à-côté, notamment sur une belle bourde défensive qui aurait pu terminer en

but gag (30e). Santiago Hidalgo marque un but absolument somptueux, mais il est signalé légèrement hors-jeu (38e). Score à la pause : 0-0.

0-0 : un but partout

Et puis, comme d'habitude toujours, le Tef revient des vestiaires avec une mentalité très offensive. Ils ont encaissé 45 minutes sans tomber, ont bien frustré leurs adversaires, et viennent renverser la vapeur. D'une frappe sèche, Cristian Casseres passe très près de tromper Donovan Leon (47e). Emersonn manque également de marquer du bout des crampons (55e)... Le plan habituel semble se dérouler sans accroc. Seulement, cette fois, le jeu se calme ensuite.

Enfin, jusqu'au dernier quart d'heure. Un crêneau horaire dans lequel les Violettes brillent, avec un tiers de leurs réalisations en fin de match. Les centres s'enchaînent. Danny Namaso manque de marquer contre le cours du jeu, mais l'arbitre l'annule (77e). La tête d'Aron Donnum manque le cadre à quelques mètres (81e). Les opportunités se multiplient des deux côtés... mais en vain. Le Tef reste muet devant son public.

Nice 2 Brest 2

L'OGC Nice loupe le coche face au Stade Brestois



Balayé par Toulouse le week-end dernier (0-2), le Stade Brestois a été accroché par Nice (2-2), ce dimanche 1er février à l'Allianz Arena. Devant de deux buts à la pause, les Bretons ont logiquement été rejoints par des Aiglons entreprenants au retour des vestiaires. Au terme d'un match intense et prolifique, les deux formations restent coincées dans le ventre mou après 20 journées de Ligue 1.

On annonçait avant la rencontre un duel entre deux formations malades, l'OGC Nice et le Stade Brestois, 14es et 12es au coup d'envoi, ont finalement livré un match intense et prolifique (2-2), ce dimanche 1er janvier à l'Allianz Riviera. Battus lors de leurs deux dernières sorties, les Brestois menaient 0-2 à la pause mais ont été renversés par la révolte

niçoise au retour des vestiaires.

On annonçait avant la rencontre un duel entre deux formations malades, l'OGC Nice et le Stade Brestois, 14es et 12es au coup d'envoi, ont finalement livré un match intense et prolifique (2-2), ce dimanche 1er janvier à l'Allianz Riviera. Battus lors de leurs deux dernières sorties, les Brestois menaient 0-2 à la pause mais ont été renversés par la révolte niçoise au retour des vestiaires.

Les deux derniers moments chauds d'une rencontre plaisante à suivre à l'Allianz Riviera. Sur le plan comptable, ce point du nul n'arrange pourtant aucune des deux équipes, toujours engluées dans la deuxième partie du classement, respectivement au 13e (22 points) et 12e rang (23 points).

Carabao Cup

Manchester City 3 Newcastle 1

Une finale électrique Arsenal - Manchester City le 22 mars prochain

Après Arsenal mardi, Manchester City a complété l'affiche de la finale de la Coupe de la Ligue anglaise. La formation de Pep Guardiola a confirmé sa victoire à l'aller face à Newcastle en s'imposant mercredi 3-1. Omar Marmoush a inscrit un doublé. Les Citizens iront à Wembley affronter les Gunners le 22 mars prochain. Les Magpies cèdent, eux, leur titre.

Rien à faire. Manchester City n'a laissé aucune miette d'espoir à Newcastle ce mercredi soir à l'Etihad Stadium. Victoire 3-1 des Citizens dans cette demi-finale retour de Carabao Cup, grâce notamment à un doublé d'Omar Marmoush (7', 29'). Après leur victoire 2-0 à l'aller, les hommes de Pep Guardiola iront défier Arsenal en finale à Wembley.

Les Mancuniens n'avaient que de maigres chances de se rater ce soir, avec leurs deux buts d'avance acquis lors du match aller à St James' Park. Mais, vexés de leur match nul face à Tottenham (2-2) lors de la dernière journée de Premier League alors qu'ils menaient 2-0 à la pause, ils ont décidé de ne pas laisser Newcastle espérer une seule seconde.

Une première période de feu

Dès la 7e minute de jeu, après un début de match en contrôle total du ballon, Omar Marmoush s'est appuyé en une-deux sur Tijjani Reijnders et a transpercé la défense adverse. Ni le retour de Dan Burn, ni la sortie d'Aaron Ramsdale n'ont empêché l'Égyptien d'ouvrir le score.

Derrière, City n'a pas lâché le pied de l'accélérateur, multipliant les occasions pendant une grosse dizaine de minutes, avant finalement que Marmoush ne s'offre un doublé en renard des surfaces sur une tête à bout portant, suite à un contre éclair (29'). Reijnders a scellé le sort du match trois minutes plus tard (32'), encore une fois sur un contre, en reprenant un ballon mal repoussé



par la défense de Newcastle sur une percussio d'Antoine Semenyo. Le Ghanéen a fait très mal aux Magpies tout au long de la rencontre par ses percussions, comme au match aller où il avait ouvert le score. L'occasion d'une revanche sur les Gunners ?

Défensivement, la copie de City n'a pas été parfaite. James Trafford a été sollicité à de nombreuses reprises en première période (9', 21', 45'+3), mais le jeune gardien anglais s'est montré irréprochable à chaque intervention, malgré quelques relances hasardeuses sous le pressing de Newcastle.

Mais à 5-0 au score cumulé, l'issue de la double con-

frontation ne faisait plus guère de doute. Manchester City a contrôlé le match, se montrant clinique en contre, malgré un relâchement défensif en seconde période. Newcastle a fait mal via de multiples appels en profondeur de ses entrants à la mi-temps, Yoane Wissa et Anthony Elanga, intenable en seconde période et seuls joueurs de Newcastle à surnager. Le Suédois est d'ailleurs l'auteur de la réduction du score, d'une frappe poteau rentrant (62').

Manchester City défiera Arsenal en finale de la Carabao Cup, le 22 mars à Wembley. Un adversaire que les Citizens n'ont jamais battu lors de leurs six derniers affrontements, toutes compétitions confondues.

Coupe de France

L'OGC Nice renverse Montpellier (3-2) et verra les quarts de finale de Coupe de France

Au terme d'une folle seconde période, le Gym a fait la différence dans les arrêts de jeu pour battre le 9e de Ligue 2, Montpellier, à domicile (3-2). Les Aiglons sont au rendez-vous des quarts de finale.

Tout avait mal commencé pour les Aiglons, apathiques et cueillis à froid dès la 3e minute de jeu sur un joli mouvement montpelliérain conclu par Mincarelli, qui a forcé Oppong à marquer contre son camp.

Dominés tactiquement et dans l'engagement par le neuvième de Ligue 2, le Gym est passé proche de voir l'ancien Aiglou Alexandre Mendy trouver la faille quelques minutes plus tard.

Les rares frissons n'en étaient même pas, Jansson butant sur Michel et Abdul Samed envoyant sa frappe enroulée dans la Populaire Sud. Rien, donc, à se mettre sous la dent en première mi-temps.

De 0-2, à 3-2, l'irrationnel s'est produit

Encore plombé par ses erreurs défensives, l'OGC Nice a concédé le break par l'intermédiaire d'Alexandre Mendy (69'), sur une erreur évitable d'un Bah pas assez réactif malgré le contre d'Antoine Mendy.

Entré à la pause, Wahi a offert à Boudache son premier but en professionnel pour relancer la partie (72').

Derrière, tout s'est emballé et les Niçois ont montré un visage radicalement différent.

Si bien qu'Antoine Mendy a égalisé à l'entrée du temps additionnel pour arracher, croit-on, la séance de tir aux buts (89').

A l'instar de Brest dimanche dernier, le Gym a comblé un écart de deux buts, avant même de faire mieux.

Sofiane Diop, lui aussi entré en cours de jeu, a délivré les siens d'une frappe enroulée exceptionnelle pour envoyer les Aiglons au tour suivant (3-2, 90+5').

